

ALÈS AGGLOMÉRATION PASSE EN MODE CONFINEMENT

Un 2^e confinement a été imposé sur tout le territoire national à compter du 30 octobre. Voici un point sur la vie quotidienne sur notre territoire, actualisé au fur et à mesure.

« Nous maintiendrons au maximum le service public. Les agents municipaux et communautaires se mettent donc en ordre de marche pour que le confinement ait le moins d'impact possible sur la qualité du service public. »

Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération

Déplacements

- Les sorties seront encadrées, comme lors du 1^{er} confinement, avec des attestations de déplacements, à télécharger sur le [site du Gouvernement](#) (disponibles à partir du vendredi 30 octobre) ou à remplir en ligne.
- 3 types d'attestations : déplacement dérogatoire (achats de première nécessité, pharmacie, rendez-vous médical, sortie d'1h à moins d'1km de chez soi, assistance à un proche, etc) ; déplacement professionnel et trajets scolaires.
- Les déplacements interrégions sont interdits.

Transports urbains

- Les lignes de bus NtecC et les navettes Ales'Y continuent à fonctionner de la même façon et aux mêmes horaires.

Accueil du public

- Tous les accueils de la Ville d'Alès et d'Alès Agglomération restent ouverts : Mairie Prim', Hôtel de ville, Logis Cévenols...
- Merci de prioriser le Numéro Vert de la Ville et de l'Agglo (0 800 540 540) et le Numéro Vert de Logis Cévenols (0 800 306 546)
- Les [déchèteries](#) et la [végèterie](#) restent ouvertes aux horaires habituels.

Crèches et écoles

- Les crèches, écoles, collèges et lycées seront ouverts à partir de lundi avec un protocole renforcé (port du masque dès 6 ans dans les écoles)
- La cantine et le périscolaire fonctionneront avec de nouvelles conditions sanitaires renforcées.
- Les activités scolaires et périscolaires sont maintenues.
- Les centres de loisirs sont maintenus : les réservations pour les vacances de Noël débiteront comme prévu le 2 novembre à 14h.

Stationnement et droits terrasses

- Le stationnement de surface et du bas Gardon sera gratuit pendant toute la durée du confinement, à partir de vendredi 30 octobre.
- La Ville suspend la perception des droits terrasses (comme lors du 1^{er} confinement) afin de soutenir les commerces obligés de fermer.

Les marchés

- Les marchés alimentaires restent ouverts : le marché de l'Abbaye reste ouvert tous les jours aux horaires habituels : le marché des Prés Saint-Jean du dimanche reste ouvert pour la partie alimentaire.
- Le marché vestimentaire du lundi est annulé à Alès et les puces du dimanche matin sont annulées également.

Sports et loisirs

- Les parcs et jardins publics restent ouverts.
- Le centre nautique Le Toboggan fermée au public.
- La médiathèque Daudet et toutes les médiathèques et bibliothèques de l'Agglo sont fermées.
- Les musées et les théâtres sont fermés.
- Le pôle culturel et scientifique de Rochebelle est fermé.
- Les gymnases, stades et salles de sport sont fermés.

Travaux

- Les travaux de voirie ou sur les bâtiments publics continuent et auront lieu dans les délais prévus. Le chantier prévu par

exemple à partir du 2 novembre rue Michelet, en centre-ville d'Alès, commencera comme prévu.

Lieux de culte et cimetières

- Les lieux de culte seront fermés à partir de lundi : ils restent ouverts pour les messes de La Toussaint.
- Les cimetières restent ouverts.

Commerces

- Les commerces non essentiels sont fermés (vêtements, électroménager, etc.)
- Exception temporaire : les fleuristes restent ouverts jusqu'à dimanche (Toussaint)
- Restent ouverts : les magasins alimentaires, les réparateurs de voitures et d'ordinateurs, les commerces d'informatique et de télécommunications, les bureaux de tabac et services funéraires, les blanchisseries et teintureries, les agences intérim, les papeteries et magasins de presse, la vente d'alimentation pour les animaux, les commerces de construction et quincaillerie, les stations service et loueurs de voitures, les pharmacies et opticiens.

Sanctions

Le non-respect des règles du couvre-feu entraîne une amende de 135 €.

En cas de récidive dans les quinze jours suivants la première amende, le montant s'élève à 200 €.

Après 3 infractions dans un délai de 30 jours, le contrevenant risque jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende.



Le centre de vaccination de la Prairie devient un relais ambulatoire

<https://youtu.be/up-Xb356m-Y>



Nouveaux horaires au centre de vaccination d'Alès

Ouvert depuis le 15 février 2021, 140 682 injections ont été réalisées. Mais, « depuis début janvier, avec une très forte...



Le centre de vaccination de la Prairie tourne à plein régime depuis ce lundi

Les personnels du vaccinodrome d'Alès (quartier de la Prairie) ont fait leur rentrée ce lundi 3 janvier. Après une fermeture de...



Fermé le 17 décembre, le centre de vaccination rouvrira le 3 janvier

Le centre de vaccination d'Alès fermera ses portes ce vendredi 17 décembre pour une période de 15 jours. Mais face à...



Covid : le centre de vaccination de La Prairie ouvert cinq jours par semaine

L'épidémie de Covid-19 reprend de la vigueur partout en Europe. La France n'y échappe pas même si la pression semble...



Covid : l'hôpital d'Alès adapte ses conditions d'accès et de visite

Il y a actuellement un peu plus de 30 patients hospitalisés à Alès pour Covid. Un chiffre qui est en progression....

[Voir plus d'articles](#)



Contact

-

0800 540 540

-

numero.vert@ville-ales.fr

[Page Facebook Alès](#)